

# **RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

## PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES 2015

Section	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	3 295 603.49 €	1 130 474.83 €	2 165 128.66 €
Fonctionnement	8 001 141.49 €	5 668 859.15 €	2 332 282.34 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>11 285 984.44 €</b>	<b>6 788 573.44 €</b>	<b>4 497 411.00 €</b>

L'autofinancement, qui correspond au solde des produits et des charges de fonctionnement avant affectation, s'établit à **2 332 282.34 €**.

### 1. FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les excédents de fonctionnements pour les cinq dernières années. Cet excédent est un indicateur fondamental pour qualifier la santé financière de la commune.

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation</b>	2 204 600 €	2 026 378 €	1 641 558 €	2 783 083 €	2 332 282 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	5 181 076 €	5 920 384 €	5 166 775 €	6 005 495 €	5 668 859 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	7 385 676 €	7 946 762 €	6 808 333 €	8 788 579 €	8 001 141 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à 2 332 282 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à 1 130 474.83 € pour 512 520.11 € de recettes (- 2 783 083.38 € du compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés), soit un solde de - 617 954.72 €.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépense à 912 779.46 € et en recette à 26 660 €. Par conséquent, le résultat de l'exercice 2015 s'établit à **828 208 €**.

En tenant compte des reports de l'exercice 2014, le résultat cumulé s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 668 859.15 €	8 001 141.49 €
	Section d'investissement	2 043 254.29 €	9 023 892.19 €
	TOTAL CUMULE	7 712 113.44 €	17 025 033.68 €

Le résultat cumulé de l'exercice s'établit à **9 312 920.24 €**.

Le budget 2015 est un budget qui connaît une baisse importante de ses dépenses et recettes essentiellement en raison des charges et produits exceptionnels de l'exercice 2014. Toutefois, si on compare 2015 à l'exercice 2013 on constate une croissance très forte des recettes accompagnée d'une hausse plus mesurée des dépenses qui positionne la commune dans une séquence vertueuse sans l'effet de ciseau que peuvent connaître de nombreuses communes de notre strate.

### 1.1 Baisse des dépenses de gestion

	2012	2013	2014	2015	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement	5 920 384 €	5 166 775 €	6 005 495 €	5 668 859 €	-5.61%
Subventions d'équipement (657-1, 657-2)					
Charges exceptionnelles		1 236 €		113 291 €	
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>5 920 384 €</b>	<b>5 165 539 €</b>	<b>6 005 495 €</b>	<b>5 555 568 €</b>	<b>-7.49%</b>
Frais financiers (661-1)	402 249 €	352 108 €	347 214 €	313 483 €	-9.71%
<b>Charges réelles de gestion</b>	<b>5 518 135 €</b>	<b>4 813 431 €</b>	<b>5 658 281 €</b>	<b>5 242 085 €</b>	
Frais de personnel	2 250 185 €	2 599 669 €	2 727 005 €	2 810 459 €	3.06%
Charges à caractère général	1 268 914 €	991 512 €	990 115 €	1 111 317 €	
Autres	1 999 036 €	1 222 251 €	1 941 161 €	1 320 309 €	

Si l'on corrige les charges de fonctionnement des charges exceptionnelles (ces charges exceptionnelles qui ne sont pas récurrentes doivent être isolées pour une analyse plus fine du budget), **celles-ci baissent de 7.49%** en 2015 contre une augmentation de 16.26% l'année précédente.

La forte hausse des charges de fonctionnement de 2014 par rapport à celles de 2013 et ensuite la baisse de ces mêmes charges en 2015 par comparaison à celles de 2014 trouve une explication dans un reversement au syndicat EUROCENTRE de 908 218 €, charge qui a impacté le seul exercice 2014 sans être récurrente (163 768 € de dépenses de fonctionnement d'Eurocentre en 2015).

#### 1.1.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 810 459 € en 2015 et représentent 50.59% des charges réelles de fonctionnement, pourcentage supérieur à 2014 (45.41%) mais comparable à 2013 (50.33%).

Les charges de personnel demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Les facteurs qui permettent d'expliquer l'évolution des frais de personnel résident dans la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'avancement automatique du personnel en place, les mesures spécifiques de soutien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, mais principalement de la progression ou diminution des effectifs liés aux décisions de recrutement en raison de la croissance démographique de la commune et des départs à la retraite.

Ce poste de dépenses a évolué en 2015 sous l'influence :

- De l'effet de carrière ou glissement – vieillesse – technicité. Cet « effet GVT » correspond à l'accroissement mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement d'échelon et des promotions des agents de la commune. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge moyen du personnel en place est élevé.
- La revalorisation du SMIC décidée pour faire face aux hausses de prix, a une incidence directe sur les traitements de la fonction publique, les plus bas salaires ne pouvant être inférieurs au SMIC.
- Stagiairisation de contrats de droit privé et impact en année pleine des titularisations de l'année précédente.
- Revalorisation des cotisations au régime de retraite CNRACL.

Les dépenses de personnel représentent 35.29% des produits réels de fonctionnement.

Au 01/01/2016, les effectifs de la commune se répartissent comme suit : 85 titulaires, 2 stagiaires, 16 contrats à durée déterminée, 4 contrats aidés, soit 107 agents.

Les évolutions de la masse salariale sont très inférieures aux estimations initiales (-251 161 €) en raison du décalage dans les recrutements.

### **1.1.2 Achats et charges externes**

Deuxième poste de dépenses après les charges de personnel, les achats de biens et services correspondent aux dépenses quotidiennes de la commune (fournitures, loyers, prestations de services,...).

Les achats et charges externes s'établissent à 1 111 317 € et augmentent fortement en 2015 (+12.24%) après une année de stabilité en 2014 (-0.14%) qui succédait à une année de forte baisse en 2013 (-21.86%) en raison de la création de la communauté de commune et des transferts de charges liés. Cela faisait suite à des années d'augmentation, notamment 2013 où ils avaient augmenté de 7.23%. Ils représentent un peu moins du quart des dépenses de fonctionnement (20% en 2015).

De nombreux postes ont augmenté en 2015 en raison de la conjoncture et de l'augmentation de la population. Par exemple, double facturation pour l'eau et l'assainissement en 2015, +11.89% pour le *compte 60612 Energie et électricité*, +14.71% pour les fournitures d'entretien, +26.88% pour le *compte 6068 Autres matières et fournitures*, +11.67% pour le *compte 611 Contrats et prestations de services* qui comprend les ateliers musicaux instaurés dans les écoles, +57.07% pour l'*article 61558 Autres biens mobiliers* qui concerne les contrôles et réparations, +14.64% pour la maintenance des alarmes, copieurs et ascenseurs, +141.59% pour les frais d'actes et contentieux. Certains ont augmenté par la volonté municipale par exemple, travaux de voirie pour « A fond le dada », amélioration de la communication avec les catalogues et imprimés +79.98%, publications +115% et banderoles +48.77%, *article 6281 concours divers* qui comprend la cotisation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) en année pleine qui a été multiplié par cinq par rapport à 2014.

Les achats de biens et services sont aussi sensibles à l'évolution des effectifs de la commune. Les créations d'emplois génèrent en effet de nouvelles charges administratives susceptibles d'impacter le volume des consommations intermédiaires.

De même, les dépenses d'investissements aboutissent-elle à la mise en service d'équipements qui génèrent de nouvelles charges de fonctionnement.

De nombreux postes ont aussi baissé en raison des efforts de gestion et de la mise en concurrence des fournisseurs. Par exemple le *compte 60623 Alimentation* -6.17%, les fournitures administratives -33.78%, le matériel roulant -32%.

### **1.1.3 Autres charges de gestion courante**

Ce poste a légèrement augmenté en 2015, il s'élève à 644 170 € contre 630 194 € en 2014.

L'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, 117 936 € contre 74 343 €. Cette augmentation est due à la volonté municipale d'aider les associations locales dans leurs activités au quotidien et de soutenir leur dynamisme mais surtout par le paiement à ce compte de la prestation de l'auat pour un montant de 33 000 €.

#### 1.1.4 Charges financières

Les intérêts réglés à échéance s'établissent à 324 453 € en baisse de 16 185 € par rapport à l'année précédente.

Il convient de préciser que s'agissant d'une dette jeune le remboursement des intérêts est plus important que le remboursement du capital. En effet, dans le cadre de l'annuité constante d'emprunts à taux fixe, un transfert de charges s'opère annuellement entre le montant des intérêts imputés à la section de fonctionnement et l'amortissement du capital inscrit à la section d'investissement. Ainsi, plus le stock de dette est jeune, plus la commune rembourse des intérêts.

Le taux moyen de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier (charges d'intérêts rapportées à l'encours de dette) reste stable et s'établit à 4.52% contre 4.51% en 2014. Ce taux peut paraître élevé mais il symbolise la prudence de la commune qui a une dette entièrement à taux fixe et n'a pas d'emprunts toxiques.

Le poids des charges d'intérêt (hors ICNE) dans les dépenses de fonctionnement diminue à 5.64% en 2015 contre 5.78% en 2014.

#### 1.1.5 Trésorerie

Les collectivités locales peuvent faire face à des besoins passagers de liquidités, par tirage sur une ligne de crédit, sans qu'il leur soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement de l'investissement (circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22/2/89). Ce produit financier a donc pour seul objet, dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle, le financement de dépenses courantes de fonctionnement ou, par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.

La commune n'a pas fait appel à une ligne de crédit en 2014 et il n'est pas prévu d'en ouvrir une dans les années à venir.

### 1.2 Baisse des recettes courantes en 2015

Les produits réels de la commune (hors ventes et transferts de charges) baissent pour la première fois (si l'on excepte 2013 et la création de la communauté de communes) et de manière importante - 9.35% en 2015.

Ce coup d'arrêt a essentiellement pour origine des rôles supplémentaires importants encaissés en 2014 pour un montant de 2 116 072 € qui faussent le montant des produits de fonctionnement 2014, interdisant toute comparaison avec cette année-là. En effet, la baisse des contributions directes est de -20.62% entre 2015 et 2014. Ensuite, de manière plus marginale, il est dû à la baisse de la DGF (-16.20%) avec la participation de la commune au redressement des comptes public.

	2012	2013	2014	2015	Variation
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 946 762 €</b>	<b>6 808 333 €</b>	<b>8 788 579 €</b>	<b>8 001 141 €</b>	<b>-8.96%</b>
Aliénations (775)		128 315 €			
Produits exceptionnels hors aliénations	3 163 €	18 629 €	3 167 €	37 601 €	
Transferts de charges					
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>7 943 599 €</b>	<b>6 661 389 €</b>	<b>8 785 412 €</b>	<b>7 963 540 €</b>	<b>-9.35%</b>
Contributions directes (731-1)	6 060 641 €	4 528 148 €	6 966 560 €	5 530 103 €	<b>-20.62%</b>
Taxe additionnelle droits de mutation	235 023 €	185 563 €	183 097 €	243 611 €	<b>33.05%</b>
Compensations	10 152 €	75 799 €	7 346 €	84 398 €	

D.G.F.	805 096 €	816 904 €	764 309 €	640 501 €	-16.20%
Dotation de solidarité rurale	81 449 €	68 534 €	70 298 €	73 724 €	4.87%
C.A.F.	139 359 €	134 159 €	55 280 €	411 508 €	644.41%
Autres	611 879 €	852 282 €	738 522 €	979 695 €	

### 1.2.1 Recettes fiscales

**La fiscalité directe représente 70% des produits réels de fonctionnement.** Ce taux est très élevé comparativement aux autres communes de la strate. Il offre à la commune une indépendance financière non négligeable en cette période de restriction budgétaire.

La baisse des recettes fiscales s'explique uniquement par les rôles supplémentaires de 2014 comme vu plus haut.

En effet, les bases restent malgré tout dynamiques (+ 9.81 %) en 2015, principalement la Cotisation Foncière des Entreprises qui a tiré l'ensemble des bases vers le haut.

Les recettes fiscales sont constituées du produit des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, CET) et des compensations d'exonérations fiscales qui s'y rattachent.

FISCALITE	2012		2013		2014		2015	
		Var %		Var %		Var %		Var %
<b>BASES NETTES</b>								
Total des bases	<b>18 180 200 €</b>	5,87%	<b>19 832 400 €</b>	9,09%	<b>21 248 600 €</b>	7,14%	<b>23 332 482 €</b>	9,81%
Taxe d'habitation	5 673 000 €	0,78%	6 005 000 €	5,85%	6 351 000 €	5,76%	6 594 950 €	3,84%
Foncier bâti	8 375 000 €	9,33%	8 783 000 €	4,87%	9 847 000 €	12,11%	10 192 319 €	3,51%
Foncier non bâti	83 200 €	0,97%	84 400 €	1,44%	85 600 €	1,42%	86 701 €	1,29%
CFE	4 049 000 €	6,52%	4 960 000 €	22,5%	4 965 000 €	0,10%	6 458 512 €	30,08%

Les bases évoluent à un rythme de + 3.84 % pour la taxe d'habitation et de + 3.51 % pour le foncier bâti. Les bases de foncier non bâti enregistrent une légère hausse de 1.29 %.

Le marché de la construction de logements collectifs ou individuels s'est caractérisé par un nombre important de mises en chantier depuis la fin des années 90. De nouveaux logements entrent chaque année dans la matière imposable. Malgré la crise que nous subissons qui fait baisser le nombre de dépôts de permis de construire, le parc de logements continue de croître et contribue à soutenir le dynamisme des bases. Ces évolutions se traduisent par une extension de la matière imposable au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties les effets des exonérations temporaires peuvent retarder légèrement l'entrée du bien immobilier dans le champ de la matière imposable. Par ailleurs, les bases existantes ont fait l'objet d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales votée par le gouvernement dans la loi de finances 2015 de 0.9 %.

Les bases de la CFE s'élèvent pour 2015 à 6 458 000 €, soit + 30.08% par rapport à 2014.

Le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est de 1 441 540 €. Le produit 2015 de la TASCOT est de 92 227 €. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est élevée à 524 155 €.

Le gouvernement s'était engagé à compenser intégralement le coût de la suppression de la TP pour les collectivités territoriales lors de la suppression de la TP. Ainsi, un mécanisme pérenne de garantie individuelle de ressources permet d'assurer à chaque collectivité et chaque EPCI la stabilité de ses moyens de financement, grâce à la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et aux fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La commune ne perçoit pas de somme au titre de la DCRTP mais par contre subit un prélèvement GIR de 184 253 € car ses ressources se sont accrues après la réforme.

Sans les rôles supplémentaires de 2014 et 2015 qui faussent la comparaison, le produit perçu (5 137 275 €), qui englobe les compensations fiscales, est en forte hausse en 2015 par rapport à 2014 (+5.91%).

### 1.2.2 Dotations de l'Etat

DOTATIONS DE L'ETAT	2012	2013	2014	2015	
Dotation Globale de Fonct.	805 096 €	816 904 €	764 309 €	640 501 €	-16.20%
Dotation Solidarité rurale	81 449 €	68 534 €	70 298 €	73 724 €	4.87%
Dotation nationale de péréquation		19 967 €	17 970 €	8 985 €	-50 %
Prestations CAF	139 359 €	134 159 €	55 280 €	411 508 €	
Compensations fiscales	10 152 €	75 799 €	7 148 €	84 398 €	
Fonds de compensation rythmes scolaires			33 450 €	22 063 €	

#### Les dotations de l'Etat représentent 15.80% des recettes réelles de fonctionnement

Alors que l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités contenait jusqu'en 2004 de multiples compensations qui répondaient à une logique de réforme ponctuelles, la loi de finances pour 2004 les a rassemblées au sein de la DGF, et parmi elles principalement la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires.

La globalisation au sein de la dotation globale de fonctionnement d'une série de compensations fiscales gérées auparavant de façon autonome, a conduit à doubler la masse de cette dotation qui s'élève en 2015 à 640 501 € mais lui a ôté toute lisibilité. La DGF baisse en 2015 (-16.20%) en raison de la contribution de la commune au redressement des finances publiques (-113 475 €).

Pour respecter la stabilité en valeur de l'enveloppe normée, certains concours servent de variable d'ajustement : leur minoration permet de compenser la hausse des autres composantes, liée par exemple à l'augmentation de la population et à la péréquation (cf. DOB). Les principales compensations d'exonérations incluses dans le périmètre des variables d'ajustement concernent la taxe foncière, la CFE, la CVAE, la DUCSTP (dotation unique des compensations spécifiques à la TP). La loi de finance de 2016 confirme par ailleurs, la poursuite de l'augmentation de la péréquation.

### 1.2.3 Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement, soit 14.20% des produits réel de fonctionnement, sont essentiellement composées de recettes tarifaires et des revenus des immeubles, ainsi que des versements effectués par des partenaires divers de la commune.

## 1.3 Soldes de gestion

	2012	2013	2014	2015	Variation
1 Contributions directes (731-1)	6 060 641 €	4 528 148 €	6 966 560 €	5 530 103 €	
2 Compensations	10 152 €	75 799 €	7 346 €	84 398 €	
3 D.G.F.	805 096 €	816 904 €	764 309 €	640 501 €	
4 Dot. Solidarité rurale	81 449 €	68 534 €	70 298 €	73 724 €	
5 Autres	986 261 €	1 172 004 €	976 899 €	1 634 814 €	
6 Produits réels de fonctionnements	7 943 599 €	6 661 389 €	8 785 412 €	7 963 540 €	-9.35%
7 frais de personnel	2 250 185 €	2 599 669 €	2 727 005 €	2 810 459 €	
8 Charges à caractère général	1 268 914 €	991 512 €	990 115 €	1 111 317 €	
9 Autres	1 999 036 €	1 222 251 €	1 941 161 €	1 320 309 €	
10 Charges réelles de gestion	5 518 135 €	4 813 431 €	5 658 281 €	5 242 085 €	-7.36%
<b>11 Epargne de gestion</b>	<b>2 425 464 €</b>	<b>1 847 958 €</b>	<b>3 127 131 €</b>	<b>2 721 455 €</b>	



12 Frais financiers comptabilisés	402 249 €	352 108 €	347 214 €	313 483 €	
<b>13 Epargne brute ou Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 023 215 €</b>	<b>1 495 850 €</b>	<b>2 779 916 €</b>	<b>2 407 972 €</b>	-13.38%
13 Remboursement du capital	382 956 €	368 085 €	381 884 €	398 468 €	
<b>14 Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital de la dette</b>	<b>1 640 259 €</b>	<b>1 127 765 €</b>	<b>2 398 033 €</b>	<b>2 009 504 €</b>	

L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la commune sur la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette.

Compte tenu des rôles supplémentaires de 2014 que nous avons vu plus haut et de la baisse des dotations, l'épargne de gestion baisse à **2 721 455 €** par rapport à 2014 ou elle était de 3 127 131 € mais reste tout de même à un niveau très élevé comparativement aux années antérieures ou à la moyennes des années 2013/2012 mais aussi à des communes de notre taille. Elle permet de dégager un excédent qui financera nos investissements futurs.

**L'épargne brute** correspond au solde de la section de fonctionnement, ou encore à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt et **s'élève à 2 407 972 €.**

**L'épargne nette** qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette atteint **2 009 504 €** assurant le financement des investissements et évitant ainsi le recours à l'emprunt.

## 2. INVESTISSEMENT

### 2.1 Dépenses d'investissement

Le total des opérations réalisées en 2015 s'établit à **718 697 €** contre 248 817 € en 2014, 641 k€ en 2013, 900 k€ en 2012 et 690 k€ en 2011. Les dépenses d'investissement augmentent fortement par rapport à 2014 et sont supérieures à la moyenne des dépenses des cinq dernières années. Toutefois, les dépenses d'investissement restent très faibles comparativement au montant d'épargne brute et d'épargne nette (1 999 k€) dégagés par la commune.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

	Dépenses TTC	RAR	
Equipements Evolution 2014	20 079.26 €	0 €	20 079.26 €
Bâtiments Evolution 2014	9 695.78 €	0 €	9 695.78 €
Agencements de terrains 2014	1 272.00 €	0 €	1 272.00 €
Réseaux Evolution 2014	78 059.36 €	5 38.69 €	83 098.05 €
Voirie Evolution 2015	90 156.37 €	646 559.85 €	736 716.22 €
Bâtiments Evolution 2015	234 361.72 €	247 115.12 €	481 476.84 €
Informatique Evolution 2015	33 840.85 €	7 584.40 €	41 425.25 €
Mobilier Evolution 2015	7 685.94 €	1 607.44 €	9 293.38 €
Equipement Evolution	83 319.88 €	1 123.96 €	84 443.84 €
Réseaux Evolution 2015	44 921.48 €	0 €	44 921.48 €
Agencements de terrains 2015	115 304.47 €	0 €	115 304.47 €
Terrains Evolution 2015	0 €	3 750.00 €	3 750 .00 €

Plantations Evolution 2015	0 €	0 €	0 €
Etudes Evolution 2015	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>718 697.11 €</b>	<b>912 779.46 €</b>	<b>2 032 404.15 €</b>

Les infrastructures ainsi réalisées sont les garantes du cadre de vie de nos concitoyens, du maintien en bon état de fonctionnement de notre patrimoine (bâtiments et voirie) et du développement de notre territoire.

## 2.2 Recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement, les recettes de la section d'investissement sont :

- Le FCTVA qui s'est élevé à 33 293 €. Le remboursement de la TVA est déterminé en appliquant le taux de 15.761% aux dépenses d'équipement (toutes taxes comprises) au cours de l'année précédente. Ce taux passera à 16.404% pour les dépenses réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- La Taxe d'Aménagement qui est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments, de toute nature. Le fait générateur de la taxe est le permis de construire ou l'autorisation. Elle s'est élevée à 200 561 € en 2015, contre 97 069 € en 2014.
- Amortissements : 184 851 €.
- Subventions d'investissement et les participations pour voies et réseau : 47 875 €.

## 2.3 Dette

Le poids de l'endettement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement augmente légèrement en raison essentiellement d'une année 2014 faussée par les rôles supplémentaires comme vu supra et s'établit à 0.9 années en 2015 contre 0.86 en 2014, mais 1.33 années en 2011.

ANNEE	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2007	2 520 556 €	324 764 €	113 348 €	211 416 €
2008	2 709 140 €	325 410 €	117 026 €	208 384 €
2009	6 134 948 €	535 168 €	248 104 €	287 064 €
2010	7 147 884 €	754 506 €	401 273 €	353 232 €
2011	9 794 651 €	852 020 €	436 722 €	415 298 €
2012	9 047 662 €	794 522 €	411 565 €	382 956 €
2013	8 664 705 €	727 394 €	359 309 €	368 085 €
2014	7 560 453 €	722 523 €	340 638 €	381 884 €
2015	7 178 569 €	717 618 €	324 460 €	393 159 €

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2007 était de 2 520 556 €. Elle est de 7 178 569 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit une hausse de 4 658 013 €.

**L'annuité de la dette comparée aux recettes réelles de fonctionnement** est passée de 16.22 % en 2011 à 8.30 % en 2014 pour s'établir en 2015 à **8.94%**. Ce ratio associé à une épargne disponible positive est un bon indicateur de la santé financière d'une commune. Il conviendra de le maintenir en dessous de 10% à l'avenir.

**Les intérêts de la dette par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement** sont passés de 8.75 % en 2011 à 6.82 % en 2013, à 5.78% en 2014, pour baisser à **5.64%** en 2015 en raison d'une part du désendettement de la commune et de l'absence de constitution de nouveaux prêts et d'autre part du transfert de charge entre les intérêts et l'amortissement.

En effet, il convient de faire attention car ce ratio ne tient pas compte de l'âge de la dette. Ainsi, dans le cadre de l'annuité constante d'emprunts à taux fixe, un transfert de charges s'opère annuellement entre le montant des intérêts imputés à la section de fonctionnement et l'amortissement du capital



inscrit à la section d'investissement. Ainsi, plus le stock de dette est jeune, plus la commune rembourse d'intérêts et moins elle rembourse du capital.

**L'autofinancement brut comparé aux recettes réelles de fonctionnement est de 30.24 %.** Ce ratio permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement affectée au remboursement de l'emprunt, à la couverture des dépenses de maintenance, de renouvellement et d'entretien des équipements existants, ainsi qu'à la part d'autofinancement des nouveaux équipements. Il a fortement augmenté ces deux dernières années (22.46 % en 2013). Un tiers des recettes de fonctionnement est affecté à des dépenses d'investissement, ce qui est très important.

**L'encours de dette sur l'épargne brute est de 2.98 années.** Cet indicateur en tant que quotient de l'encours de la dette par l'épargne brute, rapporte le stock restant à rembourser au seul véritable moyen d'amortir cette dette, à savoir l'excédent des opérations courantes (recettes moins dépenses). Cet indicateur permet de faire la comparaison avec les finances d'une famille à qui les banques ne prêteront pas au-delà de quelques années de ses revenus annuels, de manière à ce que le montant des mensualités de l'emprunt ne dépasse jamais un tiers des rentrées mensuelles du ménage. La principale différence est que, pour un particulier, on raisonne par rapport au revenu, alors que pour une collectivité on préfère raisonner sur l'épargne, et ce, dans la mesure où une collectivité qui veut renforcer ses investissements ne peut pas si facilement peser sur ses dépenses courantes. Il est généralement admis que l'encours ne doit pas dépasser 12 ans de l'épargne brute. Bien entendu, cette « norme » n'est pas absolue, notamment en cas de réalisation d'équipements productifs dont le financement peut être assuré par la participation des usagers (Service Public Industriel et Commercial). Elle doit aussi tenir compte des paramètres fiscaux et d'épargne.

## DEFINITIONS (NOMENCLATURE M14)

- Achats et charges externes = charges à caractère général : dépenses de la ligne budgétaire 011 [D60 + D61 + D62 (hors 621) + D635 + D637].
- Annuité de la dette : intérêts de la dette (dépenses réelles 661) et remboursements de dette (D16).
- Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.
- **Capacité de désendettement** : En tant que rapport d'un stock (l'encours de dette) et d'un flux (l'épargne), la capacité de désendettement est exprimée dans une unité qui est le temps : en combien d'années peut-on rembourser la dette ?
- Charges de personnel (et frais assimilés) : dépenses de la ligne budgétaire 012 [D621, 631, 633 et 64].
- Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal corrigé (i.e. augmenté de la compensation part "salaires"). *Ce ration n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à taxe professionnelle unique.*
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal corrigé (i.e. diminué de la compensation part "salaires").
- Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
- Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement auquel on ajoute, le cas échéant, les intérêts courus non échus de l'exercice précédent payés sur la section d'investissement au cours de l'exercice (compte D 16881).  
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.**
- Dépenses de gestion : dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement duquel on déduit, le cas échéant, les intérêts courus non échus de l'exercice précédent payés sur la section d'investissement au cours de l'exercice (compte 16881).  
A ces dépenses, on ajoute es travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.**
- Dépenses d'équipement brut : en mouvements réels, immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes d'ordre R72).
- Dotations, participations en fonctionnement : compte 74.
- Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.
- Emprunts : recettes du compte 16 en mouvements réels.
- Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dû au 1<sup>er</sup> janvier ou au 31 décembre. Il convient d'y intégrer, non seulement, la dette vis-à-vis des banques, mais aussi celle vis-à-vis d'autre tiers tels que le crédit-bail ou les subventions en annuité
- Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (i.e. épargne de gestion – intérêts de la dette). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.
- Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ces remboursements doivent théoriquement être pris hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, mais ce document repose sur des

informations ne permettant pas d'isoler les réaménagements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

- Impôts et taxes : compte 73.
- Intérêts de la dette payés : compte 661 réel et le cas échéant compte 16881 (ICNE) en dépenses réelles.
- Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes ; à ce produit théorique on ajoute cette année le montant de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires".  
Les taux moyens nationaux sont calculés sur l'ensemble du secteur communal (communes et groupements).  
Les bases utilisées sont les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, minorées le cas échéant des bases écrêtées de taxe professionnelle.
- Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal réduit aux 3 taxes "ménages" : taxe d'habitation et taxes foncières.
- Produit des 4 taxes (contributions directes) : compte 7311.
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
- Recettes réelles d'investissement : ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels. A noter que le compte 1068 ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette 10.
- Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.
- Remboursements de dette : compte 16 duquel on déduit le compte 16881 en dépenses réelles.
- Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.
- Taux d'équipement : rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement.
- Taux d'épargne : rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

<b>RATIOS 2011</b>	<b>numérateur</b>	<b>dénominateur</b>	<b>ratios de la commune</b>	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 143 319 €	5252	979.31 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 039 218 €	5 143 319 €	39.65%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	7 381 039 €	5252	1 405.38 €	par hab
DGF / POPULATION	794 366 €	5252	151.25 €	par hab
DGF / RRF	794 366 €	7 381 039 €	10.76%	
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POPULATION	5 481 803 €	5252	1 043.76 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	5 481 803 €			
PRODUIT DES 4 TAXES / RRF	5 481 803 €	7 381 039 €	74.27%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	689 734 €	5252	131.33 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	689 734 €	7 381 039 €	9.34%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	5 890 309 €	7 381 039 €	79.80%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POPULATION	9 794 651 €	5252	1 864.94 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	9 794 651 €	7 381 039 €	1.33	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	9 794 651 €	2 237 720 €	4.38	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	1 197 091 €	7 381 039 €	16.22%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 237 720 €	7 381 039 €	30.32%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	450 102 €	5 143 319 €	8.75%	

<b>RATIOS 2012</b>	<b>numérateur</b>	<b>dénominateur</b>	<b>ratios de la commune</b>	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 920 384 €	5457	1 084.92 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 250 185 €	5 920 384 €	38.01%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	7 943 599 €	5457	1 455.67 €	par hab
DGF / POPULATION	805 096 €	5457	147.53 €	par hab
DGF / RRF	805 096 €	7 943 599 €	10.14%	
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POPULATION	6 060 641 €	5457	1 110.62 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	6 060 641 €			
PRODUIT DES 4 TAXES / RRF	6 060 641 €	7 943 599 €	76.30%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	900 143 €	5457	164.95 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	900 143 €	7 943 599 €	11.33%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 303 340 €	7 943 599 €	79.35%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	9 047 662 €	5457	1 657.99 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	9 047 662 €	7 943 599 €	1.14	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	9 047 662 €	2 023 215 €	4.47	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	785 205 €	7 943 599 €	9.88%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 023 215 €	7 943 599 €	25.47%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	402 249 €	5 920 384 €	6.79%	

<b>RATIOS 2013</b>	<b>numérateur</b>	<b>dénominateur</b>	<b>ratios de la commune</b>	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 165 539 €	5662	912.32 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 599 669 €	5 165 539 €	50.33%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	6 661 389 €	5662	1 176.51 €	par hab
DGF / POPULATION	816 904 €	5662	144.28 €	par hab
DGF / RRF	816 904 €	6 661 389 €	12.26%	
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POPULATION	4 528 148 €	5662	799.74 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	4 528 148 €			
PRODUIT DES 4 TAXES / RRF	4 528 148 €	6 661 389 €	67.98%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	641 161 €	5662	113.24 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	641 161 €	6 661 389 €	9.63%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	5 533 624 €	6 661 389 €	83.07%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	8 664 705 €	5662	1 530.33 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	8 664 705 €	6 661 389 €	1.30	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	8 664 705 €	1 495 850 €	5.79	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	720 193 €	6 661 389 €	10.81%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	1 495 850 €	6 661 389 €	22.46%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	352 109 €	5 165 539 €	6.82%	



<b>RATIOS 2014</b>	<b>numérateur</b>	<b>dénominateur</b>	<b>ratios de la commune</b>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	6 005 495 €	5737	1 046.80 € par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 727 005 €	6 005 495 €	45.41%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	8 785 412 €	5737	1 531.36 € par hab
DGF / POPULATION	764 309 €	5737	133.22 € par hab
DGF / RRF	764 309 €	8 785 412 €	8.70%
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	6 966 560 €	5737	1 214.32 € par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	4 077 466 €	5 496 369 €	0.74
PRODUIT FISCALITE / RRF	6 966 560 €	8 785 412 €	79.30%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	249 979 €	5737	43.57 € par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	249 979 €	8 785 412 €	2.85%
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 387 379 €	8 785 412 €	72.70%
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	7 560 453 €	5737	1 317.84 € par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	7 560 453 €	8 785 412 €	0.86 années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	7 560 453 €	2 779 916 €	2.72 années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	729 098 €	8 785 412 €	8.30%
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 779 916 €	8 785 412 €	31.64%
INTERETS DE LA DETTE / DRF	347 214 €	6 005 495 €	5.78%

<b>RATIOS 2015</b>	<b>numérateur</b>	<b>dénominateur</b>	<b>ratios de la commune</b>	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 555 568 €	5880	944.82 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 810 459 €	5 555 568 €	50.59%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	7 963 540 €	5880	1 354.34 €	par hab
DGF / POPULATION	640 501 €	5880	108.93 €	par hab
DGF / RRF	640 501 €	7 963 540 €	8.04%	
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	5 530 103 €	5880	940.49 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	4 455 891 €	5 924 957 €	0.75	
PRODUIT FISCALITE / RRF	5 530 103 €	7 963 540 €	69.44%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	721 157 €	5880	122.65 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	721 157 €	7 963 540 €	9.06%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	5 954 036 €	7 963 540 €	74.77%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	7 178 569 €	5880	1 220.85 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	7 178 569 €	7 963 540 €	0.90	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	7 178 569 €	2 407 972 €	2.98	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	711 951 €	7 963 540 €	8.94%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 407 972 €	7 963 540 €	30.24%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	313 483 €	5 555 568 €	5.64%	